



UCB News

Aliénation d'actions propres

Bruxelles (Belgique), le 25 mai 2021 – 20h00 (CEST) – information réglementée

Aliénation d'actions propres

En application de l'article 8:6 de l'Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et associations, UCB SA rend public que suite à des exercices d'options par des membres de son personnel, elle a aliéné des actions UCB hors bourse (OTC) en vue des livraisons de ces actions aux membres du personnel concernés, dans le cadre de la rémunération variable à long terme du groupe UCB, comme suit :

Date de la transaction	Heure	Plan LTI	Quantité des actions UCB aliénés	Prix
17 mai 2021	16:47:36	Stock Option Plan 2013	1.300	48,69 €

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA via le [lien](#) suivant.

Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB

T +32 2 559 94 14,
antje.witte@ucb.com

Corporate Communications

Laurent Schots
Media Relations, UCB

T+32.2.559.92.64
laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant environ 8 400 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 5,3 milliards en 2020. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.